

Sayward? Je ne vois point pourquoi ils ne seraient pas publiés dans ce pays aussi bien qu'aux Etats-Unis.

Sir JOHN THOMPSON : L'affaire n'est pas terminée, mais les documents actuellement en notre possession seront déposés.

M. McMULLEN : J'aimerais à savoir quand le rapport de l'auditeur général sera déposé.

M. FOSTER : Je sympathise avec mon honorable ami dans son impatience d'avoir ce rapport, mais je crains qu'il ne soit pas encore tout-à-fait prêt.

La motion est adoptée, et la Chambre s'ajourne à 5.35 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 1er mars 1892.

La séance s'ouvre à trois heures.

PRIÈRE.

DÉPUTÉS PRÉSENTÉS.

F. W. BORDEN, écrivain, député du collège électoral de King's N.-E., présenté par l'honorable M. Laurier et M. Frazer.
HENRY CARGILL, écrivain, député du collège électoral de Bruce-Est, présenté par l'honorable M. Costigan et M. Sproule.

JOS. H. MARSHALL, écrivain, député du collège électoral de Middlesex-Est, présenté par l'honorable M. Bowell et l'honorable M. Haggart.

A. B. INGRAM, écrivain, député du collège électoral d'Elgin-Est, présenté par sir John Thompson et l'honorable M. Foster.

RAPPORTS.

Tableaux du commerce et de la navigation du Canada pour l'exercice clos le 30 juin 1891.—(M. Bowell.)

Les comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 30 juin 1891.—(M. Foster.)

COMMISSIONS DE JUGES.

M. VAILLANCOURT (pour M. DELISLE) :

Le gouvernement a-t-il été informé dans la province de Québec, les juges Baby, Davidson, Jetté, Mathieu et Pagenot ont abandonné leurs devoirs judiciaires pour faire des enquêtes politiques? Si oui, qu'entend-il faire à ce sujet?

Sir JOHN THOMPSON : Le gouvernement sait que les juges mentionnés dans l'interpellation faite par l'honorable député ont été nommés membres d'une commission royale chargée de faire une enquête sur des questions d'une grande importance publique. Deux d'entre eux étant juges de la Cour du Banc de la Reine de la province de Québec ont été remplacés pendant quelque temps par des juges suppléants. Je suis informé que pendant qu'ils remplissaient ces fonctions ils étaient tous prêts à s'acquitter de leurs devoirs ordinaires si l'on eût eu besoin d'eux. Le gouvernement ne voit pas la nécessité de rien faire à ce sujet.

BUREAU DE POSTE A SAINT-RAYMOND.

M. VAILLANCOURT (pour M. DELISLE) :

Est-ce l'intention du gouvernement de construire un bureau de poste dans la paroisse de Saint-Raymond, comté de Portneuf?

Sir JOHN THOMPSON : Il n'est guère possible de répondre à cette question avant que le budget

ait été déposé, vu qu'il n'existe actuellement pas de crédit pour ce service.

PRIVILEGE—L'ÉLECTION DE LONDON.

M. MILLS (Bothwell) : Je désire faire une motion dont je n'ai pas donné avis parce que je crois que c'est une question de privilège, bien que ça puisse n'en pas être une d'urgence. Je propose :

Qu'il émane un ordre de la chambre enjoignant au greffier de la Couronne en Chancellerie de déposer devant la chambre la liste électorale telle que reçue en premier lieu du reviseur de la ville de London ainsi que la liste imprimée dont on s'est servi lors de la récente élection qui a eu lieu dans cette ville.

Je fais cette motion parce qu'on m'informe qu'un grand nombre des noms inscrits sur la liste qui fut transmise par le reviseur au greffier de la Couronne en chancellerie furent biffés, et que la liste telle qu'imprimée et transmise par le greffier de la Couronne en chancellerie démontre qu'un grand nombre de noms avaient été biffés, mais qu'elle a été imprimée avec ces noms. S'il en est ainsi—et un monsieur qui a examiné lui-même les listes m'informe que c'est vrai—c'est une question qui, selon moi, demande la sérieuse considération de la chambre. C'est pourquoi avec le consentement de la chambre, et sans autre avis, parce que c'est une question qui touche à la constitution même de la chambre, je présente la motion que je viens de lire.

Sir JOHN THOMPSON : Je crois que non seulement l'honorable député n'a pas démontré que ce soit une question de privilège, mais qu'il n'a pas établi qu'il y ait urgence. Si l'on pouvait démontrer qu'il y a urgence je ne crois pas que personne voudrait s'arrêter au simple fait de savoir si c'est, ou non, une question de privilège. Dans les circonstances, je crois que l'honorable député ferait mieux de donner un avis de motion. J'ajouterai que c'est la première nouvelle que j'ai de ce que l'honorable député a exposé.

M. LAURIER : Je suis d'avis que ceci est une question de privilège, une question qui touche directement au mode d'élection des membres de cette chambre. S'il en est ainsi, M. l'Orateur, mon honorable ami n'a pas besoin de donner d'avis de motion. Il va sans dire que si l'honorable ministre prend cette position, je diffère d'opinion avec lui. Mais s'il croit que, par courtoisie, un avis devrait lui être donné avant qu'il soit prêt à répondre, je suggérerai à mon honorable ami de remettre sa motion à un jour ultérieur.

Sir JOHN THOMPSON : Je dois adhérer à ce principe. Dans tous les cas, mieux vaudrait, je crois, que nous eussions l'occasion d'examiner les faits qui ont été exposés pour la première fois cette après-midi : L'honorable député pourrait renouveler sa motion jeudi sans préjudice à notre droit de nous y opposer.

M. MILLS (Bothwell) : En réponse au ministre de la justice je dirai qu'à mon sens cette question affecte gravement la constitution du parlement. Le greffier de la couronne en chancellerie est un officier du parlement et il a certains devoirs à remplir. Si les faits sont tels que je les ai exposés, et je ne doute pas de la rigoureuse exactitude de mes renseignements, ils sont de la plus haute importance. Je suis informé que la liste électorale envoyée à London démontrera qu'un grand nombre de noms qui avaient été biffés étaient inscrits sur la liste imprimée, c'est pourquoi je demande que la liste primitive soit déposée devant la chambre,